

PLAN DE ZONAGE RLPI

Créé par le Conseil de l'intercommunalité le 29 mars 2022
Saint-Denis



- ZP0 - SECTEURS NATURELS**
 - ZP0 : Secteurs naturels
- ZP1 - SECTEURS MIXTES**
 - ZP1a : Centres-villes historiques, secteurs pavillonnaires patrimoniaux ou présentant un tissu urbain dense et homogène, certains grands équipements repères du territoire, secteurs de développement présentant un intérêt architectural, urbain et paysager
 - ZP1b : Polarités secondaires, secteurs résidentiels, secteurs mixtes
- ZP2 - SECTEURS D'AXES PRESENTANT DES ENJEUX DE VISIBILITE IMPORTANTS**
 - ZP2a : Axes structurants
 - ZP2b : Abords du boulevard périphérique et des autoroutes
 - ZP2c : Axes structurants en entrées de ville et traversées de centres-villes
- ZP3 - ZONES D'ACTIVITES**
 - ZP3a : Zones d'activités industrielles et grands quartiers de bureaux
 - ZP3b : Zones d'activités commerciales et grands équipements sportifs
 - ZP3c : Secteur des grossistes à Aubervilliers
- Secteur d'autorisation de la publicité numérique
- Secteur de réduction de la plage horaire d'extinction nocturne (00h-05h)

